

Compte-rendu du Comité de Programmation Du 01 juillet 2010, à la Communauté de Communes du Val de Drôme à Crest

Liste des présents :

	STRUCTURE	TITRE	ETAT	PRENOM	NOM	Présents	Excusés	Absents
LES ACTEURS PRIVES	ADCAVL	SUP	Me	Carole	MARAY	x		
		SUP	Me	Marie-Paule	MOMBET			x
	Agriculteur	TIT	M	François	BERARD			x
	Artisan	TIT	M	Antoine	ARNAUD			x
	Association Maison de la Lance	TIT	M	Benoît	VINCENT	x		
		SUP	Me	Amandine	ROUSSIN			
	Ateliers Léonart	TIT	Me	Delphine	PETIT	x		
	Connaissance respect bâti drômois	TIT	M	Jacques	PRUNIER	x		
	LYSANDRA	TIT	M	Michel	MONNIER	x		
		SUP	M	Gérard	GRASSI		x	
	Maison de la Céramique	TIT	Me	Nadège	LOCATELLI		x	
	OT du Pays de Dieulefit	TIT	Me	Georgette	KOULLEN	x		
	SUP	Me	Marie-Louise	TERROT			x	
OT du Pays de Marsanne	TIT	Me	Thérèse	DUFORETS	x			
	SUP	Me	Antoinette	CLEMENT			x	
LES ACTEURS PUBLICS	Com Com du Pays de Dieulefit	TIT	M	Jean-Paul	OHANESSIAN	x		
		TIT	M	Claude	RASPAIL	x		
		SUP	M	Daniel	BRUN			x
		SUP	Me	Renée	GONTARD			x
	Com Com du Pays de Marsanne	SUP	M	Jean	RABAUD		x	
		TIT	M	Bernard	KESSLER	x		
		TIT	M	Thierry	LHULLIER	x		
	Com Com du Val de Drôme	SUP	M	Etienne	GUIRAUD	x		
		TIT	M	Jean-Louis	HILAIRE		x	
		TIT	Me	Claudette	MONIN		x	
		SUP	M	Robert	ARNAUD			x
		SUP	M	Eric	MAGNET			x
		SUP	Me	Béatrice	MEE			x
		SUP	Me	Isabelle	PELARDY			x
	TOTAL DES VOTANTS :		11	/ 8 min.			OUI	NON
Dont Acteurs privés :		7				DOUBLE QUORUM :	x	
LES INVITES PERMANENTS	Autorité de gestion (DDAF)	Invité	M	Serge	FILS AIME			x
	Autorité de gestion (DDAF)	Invité	Me	Anne-Marie	BAUDRIER	x		
	Autorité de Paiement (CNASEA)	invité	M	Richard	DSHERBASSY			x
	Sous Préfecture de Nyons	invité	M	Bernard	GIRE	x		
	Sous Préfecture de Die	invité	M	Michaël	SIBILLAU			x
	Conseil Régional Rhône - Alpes	invité	Me	Michelle	EYBALIN			x
	CDRA 5ème pôle	invité	M	Jean Pierre	LAVAL			x
	CDRA Vallée de la Drôme	invité	M	Jean	SERRET			x
	Conseil Général de la Drôme	invité	Me	Laurence	LOPEZ			x
	CDT	invité	Me	Françoise	ALAZARD			x
	CLD 5ème pôle	invité	Me	Mariette	CUVELLIER			x
	CLD Vallée de la Drôme	invité	M	Bruno	LANG			x
	TECHNICIENS	LEADER	TEC	Me	Anouck	VALOIS	x	
LEADER		TEC	Me	Richard	PAYET	x		
CCPD		TEC	Me	Patricia	STADLER		x	
CCVD		TEC	Me	Marie-Odile	CANTENEUR	x		
CCPM		TEC	Me	Danièle	CHAUVIN			x

ORDRE DU JOUR

1. Point sur la gestion et information sur la consommation
2. Evaluation du programme (proposition du groupe de travail)
3. Etude des dossiers
4. Questions diverses

Le double quorum est atteint : 7 privés – 4 publics (11 / 16 votants)

Etaient également présents : 1 suppléant, 2 invités

Un rappel de l'ordre du jour est effectué en début de réunion.

Le Compte rendu du comité de programmation du 29 avril 2010 a bien été reçu par tous les membres présents au comité. Celui-ci est soumis au vote pour sa validation.

⇒ **AVIS FAVORABLE – 11 voix pour sur 11 – 0 Abstention - 0 Défavorable**
Le compte-rendu du comité de programmation du 29/04/2010 est validé.

L'animatrice du programme s'assure aussi de la bonne réception par courrier des documents liés à ce comité.

1. Point sur la gestion

Réunion régionale avec la DRAF, L'ASP, le conseil régional de Rhône-Alpes et les GAL Rhône Alpes

- Le comité est informé de la réunion régionale qui a eu lieu à LYON le 18 juin 2010. Le but de cette réunion était d'harmoniser les pratiques de gestion de tous les GAL RH par rapport à une circulaire récemment publiée.

Eclaircissement sur les retards pris dans les conventions :

- Certaines conventions de porteurs de projet public déposées en montant TTC doivent être revues par rapport à la TVA qui n'est plus éligible depuis le 8 février 2010

Formation OSIRIS :

- Les techniciens du GAL et plus particulièrement le gestionnaire participera à une formation sur OSIRS le 28 juillet 2010.

Une consigne de consommation :

- Anouck Valois informe les membres du comité que selon l'ASP et la DRAF, il serait plus simple que les GAL financent des projets dont les plans de financement sont simples, c'est-à-dire, des projets dont les montants de subvention sont élevés (investissements...) avec peu de cofinanceur. L'idée étant de consommer l'enveloppe d'un côté et de libérer du temps d'animation pour quelques projets intéressants. La difficulté est de concilier cette consigne de consommation, la stratégie du GAL et la philosophie du programme LEADER.
- Si le GAL a voté l'augmentation des plafonds de subvention de chaque dispositif, et a rendu les plafonds indicatifs, c'est dans le but d'aller vers une consommation plus effective.

Les membres du comité réagissent à cette information:

- ▶ Comment va évoluer ce programme avec de telles consignes?
- ▶ Le programme LEADER, n'est pas condamné ?
- ▶ Certain se demande même pourquoi le territoire s'est engagé sur ce programme, étant donné sa complexité ?

Anouck Valois explique aux membres du Comité que l'association LEADER France fait pression auprès du ministère pour faciliter les procédures. Ils ont déjà obtenu des résultats, comme par exemple, le droit pour les GAL de faire les conventions. Néanmoins, aucune

contrepartie financière n'est proposée aux GAL pour réaliser une partie du travail qui est censée être faite par l'autorité de gestion.

Certains membres du comité souhaitent comprendre la différence qui peut y avoir avec le programme LEADER + (ancien programme) et en quoi les procédures de l'ancienne programmation étaient plus simples :

- Par rapport à l'ancien programme où LEADER était calculé sur les dépenses totales, celui-ci est en dépense publique. Autrement dit, les subventions LEADER s'adossent obligatoirement aux financements publics.
- Dans le programme actuel, le GAL est sous « tutelle » de l'Etat (DDT) tandis que dans l'ancien programme le GAL avait la responsabilité du programme et donc plus d'autonomie dans la mise en œuvre.
- De plus, le programme actuel a tendance à écarté les petites structures privées (association...) qui ont plus de mal à obtenir des cofinancements publics sur des actions bien précises. A contrario, l'autofinancement d'un porteur public peut générer du FEADER ce qui n'est pas le cas pour les porteurs de projet privés. Le partenariat public/privé (qui est un des principes de LEADER) risque d'en être fragilisé.
- Certains autres principes de LEADER (innovation, expérimentation...) sont mis à mal par le calcul de la subvention en dépenses publique.

Maquette Financière

Comme il a été décidé lors du comité du 29 avril 2010, le gestionnaire fait un point sur la consommation de l'enveloppe du GAL.

Tableau de suivi de la maquette financière

Suivi de la maquette financière					
Fiches actions	Dispositifs	a Montants disponibles dans les enveloppes	b Montants LEADER programmés	c (b/a) Part des montants prog. en %	d (a-b) Montants restant à programmer
FA1: Sensibiliser, mobiliser et responsabiliser les différents publics	323 D: conservation et mise en valeur du patrimoine naturel	140 000 €	9 031,00 €	6,5%	130 969 €
	323 E: conservation et mise en valeur du patrimoine culturel	170 000 €	13 283,13 €	7,8%	156 717 €
FA 2: Impulser des nouvelles pratiques professionnelles	111 E: info et diffusion des connaissances	40 000 €	- €	0,0%	40 000 €
	313: Promotion des activités touristiques	25 000 €	- €	0,0%	25 000 €
	321: Services de base pour l'éco et la pop	25 000 €	- €	0,0%	25 000 €
	331: Formation et information	60 000 €	- €	0,0%	60 000 €
FA 3: Impulser un nvx dév éco lié aux patrimoines et savoir-faire	121 C4: invest de transfo à la ferme	60 000 €	- €	0,0%	60 000 €
	121 C7: Diversi des produits agri	50 000 €	- €	0,0%	50 000 €
	311: Diversi non agri	40 000 €	- €	0,0%	40 000 €
	312: Création ou dév de micro-entreprise	60 000 €	- €	0,0%	60 000 €
	313: Promotion des activités touristiques	150 000 €	50 976,00 €	34,0%	99 024 €
	321: Services de base pour l'éco et la pop	110 000 €	- €	0,0%	110 000 €
	323 D: conservation et mise en valeur du patrimoine naturel	60 000 €	5 000,00 €	8,3%	55 000 €
	323 E: conservation et mise en valeur du patrimoine culturel	60 000 €	15 000,00 €	25,0%	45 000 €
FA 4: développer des projets de coopération valorisant nos patrimoines	421 : coopération	70 000 €	45 237,50 €	64,6%	24 763 €
FA 5 : mise en œuvre du programme	431 : mise en œuvre du programme	280 000 €	85 987,69 €	30,7%	194 012 €
	TOTAUX	1 400 000 €	224 515,32 €	16,0%	1 175 484,68 €

Comme les membres du comité ont pu le constater sur le tableau, les dossiers programmés lors du comité du 29 avril 2010 ont permis d'atteindre une consommation de 16% de l'enveloppe. Néanmoins, si les dossiers validés en opportunité sont pris en compte dans la consommation de l'enveloppe, le GAL a engagé, à la date de ce comité, presque 27 % de l'enveloppe.

Certains dispositifs voient leurs enveloppes plus entamées que d'autres et notamment celle de la fiche action 3 dispositif 313 avec 34% déjà programmée et celle de la fiche action 3 dispositif 323 E dont 25% de l'enveloppe a déjà été programmée.

Un membre du comité souhaite avoir un éclaircissement sur ce qu'est l'opportunité. L'animatrice fait un bref rappel du circuit de gestion. (cf : annexe 1).

Le comité de programmation a pour objectif de valider les projets demandant une subvention LEADER. Ils peuvent se prononcer à 2 niveaux :

- Les projets au stade de la programmation : c'est-à-dire un projet finalisé avec un plan de financement définitif dans lequel on retrouve l'engagement formel des cofinanceurs publics.
- Les projets en opportunités : le plan de financement n'est pas encore finalisé mais les porteurs peuvent déjà avoir un avis sur la possibilité d'obtenir des fonds LEADER pour leur action, sur l'éligibilité du projet à la stratégie.

Certain membre s'accorde à dire qu'une validation de projet au stade de l'opportunité peut avoir une influence sur les décisions des autres cofinanceurs.

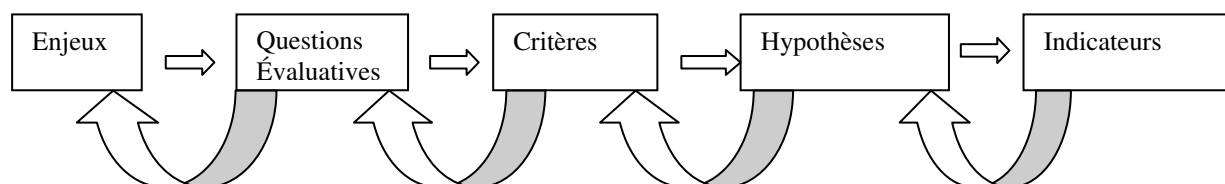
Un membre du comité fait remarquer que l'enveloppe de la fiche action 2 n'est pas consommée. Ne faut-il pas se poser des questions sur cette fiche, les actions qui peuvent en découler et les objectifs du programme LEADER ? Néanmoins, 2 des 5 projets à étudier sont sur la fiche action 2.

2. Evaluation

Il est rappelé aux membres du comité que la DRAF a fait appel à un prestataire « le Centre International d'Etudes pour le Développement Local » (CIEDEL) pour travailler sur la mise en œuvre d'une méthode d'évaluation du programme. Cette méthode est proposée à tous les GAL Rhône-Alpes. Plusieurs réunions de formation ont déjà été organisées avec des intervenants du CIEDEL. La méthode proposée est une méthode d'évaluation des politiques publiques qui permet de définir les enjeux de l'évaluation, son utilité, sa finalité...

C'est une méthode itérative qui part de la définition des enjeux de l'évaluation. A partir de ces enjeux, pourront être déterminées les questions évaluatives. Cette étape permet d'enchaîner sur les critères. Par la suite seront formulés des hypothèses et enfin des indicateurs.

Schématisation de la méthode :



La question de l'évaluation du programme s'est déjà posé lors du comité du 21/01/2010 (Cf : compte rendu du comité de programmation du 21/01/2010) et un groupe de travail a donc été mobilisé afin d'y retravailler. Ce groupe a été réuni le 15/06/2010 pour réfléchir aux enjeux de cette évaluation. Afin de faciliter le travail de réflexion, les techniciens du GAL ont réalisé une synthèse schématique du programme LEADER et des problématiques du territoire. Ce schéma a été la base de travail permettant de réfléchir à comment aborder cette évaluation. Ce schéma a été présenté au comité (cf : annexe 2).

Ce qu'il en est ressorti de cet atelier est que l'évaluation du programme LEADER devra se focaliser sur 2 principaux enjeux et des questions évaluatives:

Enjeux n°1 : Vérifier la pertinence du territoire du GAL : Identité commune, lien au territoire (sentiment d'appartenance), Territoire de projet

- ▶ **Question évaluative 1.1** : Est-ce que LEADER a renforcé (ou fait connaître) l'identité du territoire GAL?
- ▶ **Question évaluative 1.2** : En quoi les actions LEADER ont-elles renforcé le lien au territoire, sentiment d'appartenance de la population et des acteurs ?
- ▶ **Question évaluative 1.3** : Le territoire est-il pertinent pour faire du développement local (dans les procédures actuelles)?

Enjeux n°2 : Vérifier que LEADER a un effet levier sur le territoire.

- ▶ **Question évaluative 2.1** : Leader contribue-t-il à conserver un tissu local vivant/viable (au niveau social, éco, culturel) ?
- ▶ **Question évaluative 2.2** : A qui s'adresse LEADER aujourd'hui ?
- ▶ **Question évaluative 2.3** : LEADER a-t-il une plus-value ?

L'impact de la procédure sur la mise en œuvre du programme est un point qui sera analysé de manière transversale sur les deux enjeux.

Un tableau plus détaillé de la méthode (cf : annexe 3) est présenté aux membres.

Des points sont soulevés par les membres du GAL sur les enjeux de l'évaluation du programme :

Interrogations sur la procédure (point transversal)

Les cofinancements publics sont très problématiques pour les micro-entreprises et les exploitants agricoles et les associations. En effet, sans cofinancements publics, ils ne peuvent prétendre à des fonds LEADER. D'autant plus que certains cofinanceurs (CDRA - PSADER) n'interviennent que sur des projets collectifs, rendant ainsi le financement LEADER très problématique pour les exploitants agricoles individuels.

- Le fonctionnement du programme est très lourd tant pour les porteurs de projet que pour les techniciens du GAL
- Il est difficile pour le GAL de fonctionner en guichet unique car le territoire du GAL est à cheval sur plusieurs CDRA.
- Les dates de paiement sont incertaines. Actuellement, deux conventions sont à la signature.

Interrogation sur l'aspect « territoire » (enjeux n°1)

- Notre territoire est à cheval sur deux CDRA et il est donc difficile d'adosser du LEADER sur les CDRA
- Avons-nous des projets transversaux à l'échelle des trois communautés de communes ?

- La prochaine candidature LEADER devra se faire sur quel territoire ?

Un des membres du comité souligne le fait que les porteurs doivent avoir de la trésorerie pour demander des fonds LEADER. Comment font les petites structures pour financer leurs projets si elles sont en manque de trésorerie ?

Les élus du territoire pourraient réfléchir à la création d'un outil de financement pour des projets portés par des porteurs privés leur permettant d'avoir une avance sur trésorerie.

Les enjeux et les questions évaluatives de l'évaluation sont soumis au vote.

⇒ **AVIS FAVORABLE – 11 voix pour sur 11 – 0 Abstention - 0 Défavorable**

- **Les enjeux et les questions évaluatives sont validés**

3. Les dossiers

5 projets sont présentés aux membres du comité :

3 dossiers en programmations :

- a) Valorisation du dépôt d'art sacré 2010
- b) Accompagnement à la création d'un point de vente collectif bio
- c) Journée d'action sur les pas des huguenots

2 dossiers en opportunités :

- d) L'usage des jours
- e) Structuration de la filière bois

Les dossiers en programmation

a) Dossier n°26 : Commune de Dieulefit ; Valorisation du dépôt d'art sacré 2010

L'église Saint-Pierre n'est pas librement accessible au public. La commune de Dieulefit souhaite la laisser ouverte en particulier pendant la période touristique et valoriser les objets d'art sacré qui ont été rassemblés. Les premières actions ont été réalisées en 2009.

Pour 2010, l'objectif est d'assurer la sécurisation de l'église Saint-Pierre pour en permettre l'accès libre en journée, sans gardiennage. Le projet (cf: fiche d'instruction) a donc pour but de financer 4 caméras avec un stockeur situé dans la sacristie et la mise en place d'une cloison transparente en verre feuilleté, séparant la nef du jubé.

⇒ **AVIS FAVORABLE – 9 voix pour sur 11 – 2 Abstention - 0 Défavorable**

- **Attribution d'une subvention de 3 245 €**

b) Dossier n°28 : AGRIBIODROME ; Accompagnement à la création d'un point de vente collectif bio

Un groupe constitué d'une vingtaine de producteurs souhaite créer un point de vente collectif de produits biologiques. Ils ont sollicité Agribiodrome pour les accompagner dans la mise en œuvre du projet (cf : fiche d'instruction).

Le plan de financement de ce projet est assez complexe : les cofinanceurs sont l'Etat par le biais du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Pêche, et la région Rhône Alpes par le biais du CROF (contrat régional d'objectif de filière). Les assiettes des dépenses éligibles sont différentes selon les cofinanceurs (Cf : instruction DDT). Les frais salariaux sont pris en compte à partir de coûts journée pour les cofinanceurs tandis que LEADER ne finance que les dépenses réelles.

LA CCPD intervient aussi sur ce projet sur la partie qui n'est pas pris en compte par leader (différence entre salaires réels et coût journée).

Certain membre du comité réagissent sur ce projet. Il est souligné que ce projet est en adéquation avec la stratégie proposée par le GAL.

Certain pense que la création d'un point de vente collectif bio peut générer de la concurrence à d'autres magasins de même type sur le pays de Dieulefit. Un membre du comité rappelle que le comité est là pour débattre sur le projet d'AgribioDrome qui accompagne seulement les producteurs dans la réalisation de leur projet.

- ⇒ **AVIS FAVORABLE – 11 voix pour sur 11 – 0 Abstention - 0 Défavorable**
• **Attribution d'une subvention de 3 736,39 €**

c) Dossier n°30 : CCPD ; Journée d'action, sur les pas des huguenots

Une journée d'action autour du projet de coopération « sur les pas des huguenots » a été organisée le 26 juin 2010, par la CCPD.

Cette journée avait pour but de :

- Valoriser la concrétisation du sentier : balisage drômois par le Conseil Général, édition des descriptifs d'étapes par les collectivités locales,
- Fédérer la population et les associations locales autour du projet Sur les pas des Huguenots afin de les associer à la dynamique du sentier
- Communiquer sur le territoire de la CCPD à la veille de la saison touristique en s'appuyant sur certaines de ses richesses : histoire, patrimoines bâti, randonnée et environnement naturel.

Cette journée a été organisée :

- en 4 randonnées thématiques à la découverte du territoire, du patrimoine bâti et naturel et de la présence protestante
- des rencontres autour de moments conviviaux (collation de fin de balades, apéritif, repas...)
- des spectacles de contes tout publics (à partir de 6 ans et à partir de 10 ans) abordant les thèmes de la tolérance, de l'exil, de la découverte
- une randonnée nocturne

Les retombées en termes de fréquentation sont :

- ✓ Randonnée de Poët Laval à Dieulefit : 22 personnes
- ✓ Randonnée de Comps à Dieulefit : 6 personnes
- ✓ Randonnée de Comps – Bourdeaux : 16 personnes
- ✓ Randonnée du Col de la Chaudière : 24 personnes
- ✓ Randonnée nocturne : 12 personnes
- ✓ Repas : 78 personnes
- ✓ Spectacle de 19 h : 50 personnes
- ✓ Spectacle de 21h : environ 110 personnes

Les partenaires du Diois et du Trièves étaient représentés. Des personnes vivant en dehors du territoire (Vaucluse, Vercors et a région Rhône Alpe en général) ont également fait le déplacement pour cette événement.

Anouck Valois profite de l'occasion pour présenter le guide d'étape « sur les pas des huguenots » décrivant les sentiers de randonnée de la partie drômoise.

**Le projet « journée d'action sur les pas des huguenots » est soumis au vote.
2 élus de la CCPD de votent pas.**

Le représentant de la maison de lance ne vote pas.

Le représentant de l'ADCAVL ne vote pas

- ⇒ **AVIS FAVORABLE – 7 voix pour sur 7 – 0 Abstention - 0 Défavorable**
• **Attribution d'une subvention de 3 296,78 €**

Les dossiers en opportunité

d) Dossier n° 29 ; la marche du chat ; L'usage des jours

Le projet

Guillaume Bardet, designer, a choisi de consacrer un an à la création d'une pièce par jour, qui sera ensuite réalisée en céramique. Les potiers de la région de Dieulefit les réaliseront. La totalité des œuvres sera exposée dans quatre lieux de la Drôme pendant l'été 2011.

Ce travail donnera aussi lieu à la création d'un catalogue dans lequel les potiers et leurs pièces seront décrites.

En avril 2010, 11 potiers du Pays de Dieulefit et 6 anciens stagiaires de la Maison de la Céramique ont accepté à ce jour de participer. Guillaume Bardet a à cœur d'associer et de mettre en valeur le plus grand nombre possible de potiers, et de dresser grâce à leur implication un portrait de la diversité de la céramique à Dieulefit.

Quatre expositions pour quatre saisons

Au terme de la production (été 2011), quatre expositions, une par saison, seront présentées dans quatre lieux emblématiques de la Drôme :

- la maison de la céramique à Dieulefit,
- le Château de Suze la Rousse,
- Musée de Valence (hors les Murs pour 3 ans à la Bourse du Travail)
- Espace François-Auguste Ducros à Grignan

Cette exposition a vocation à être présentée ensuite en France (musée des Arts Décoratifs ou dans la cadre de la programmation de Sèvres) et à l'étranger. Cette circulation des pièces, et plus généralement du projet « L'usage des jours », permettra de mettre en valeur et de communiquer sur ce projet fédérateur et les savoir-faire et plus particulièrement du Pays de Dieulefit.

Pour les subventions 2010, en concertation avec la CCPD et le CDRA, la demande portera sur la production des pièces. Une seconde demande LEADER pourra être éventuellement déposée sur la scénographie de l'exposition.

Une fois exposés dans les galeries, ces objets pourront être vendus. Les pièces seront reproduites en cas de vente (5 fois maximum) afin que l'exposition perdure.

Un document dans lequel une partie des œuvres déjà réalisés par le designer est présenté aux membres du comité.

Les cofinancements (CF : fiche d'instruction)

Plusieurs cofinanceurs sont sollicités :

- Le conseil général participe à ce projet par le biais de lieux d'expositions (les châteaux)
- La région Rhône Alpes par le biais du CDRA devrait aider financièrement ce projet : le projet a été discuté en commission CDRA et sera présenté en comité de pilotage en septembre. Le CLD a émis des réserves car il regrette que le projet n'ait pas été conçu avec les potiers.
- La Fondation Hermes a été sollicité.
- La Communauté de Communes du Pays de Dieulefit devrait également aider le projet, avec une condition : « 50% des potiers impliqués dans le projet doivent être du territoire ».

Réactions des membres du comité

Certains membres affirment que ce projet peut être très bénéfique pour la filière céramique, filière qui aujourd'hui est en difficulté. Monsieur Gire fait remarquer que ce projet peut être une chance pour les potiers concernés et il peut ainsi valoriser ce savoir-faire local à une échelle internationale.

D'autres membres affirment que certaines pièces sont difficiles à réaliser d'un point de vue technique ce qui a valu l'abandon de certains céramistes.

Un membre du comité fait remarquer que le prix d'achat des pièces aux céramistes (150 €) est plus de l'ordre d'une indemnisation que d'une rémunération car pour la réalisation de certaines pièces, les céramistes utilisent beaucoup de matériaux et y passent beaucoup de temps.

Un membre du comité revient sur l'aspect communication du projet et suggère que cette communication (les expositions dans des châteaux et dans les galeries) devrait être faite en relation avec les potiers de Dieulefit. Il se demande ce que les gens vont retenir du pays de Dieulefit et de son savoir faire dans le projet d'un designer d'une grande renommée.

Ainsi les membres du comité souhaitent coordonner les réserves des autres cofinanceurs à celle du GAL.

Le projet « l'Usage des jours » est soumis au vote

2 membres se sont absents

⇒ **AVIS FAVORABLE – 4 voix pour sur 9 – 5 Abstentions - 0 Défavorable**

Le projet est éligible au programme et validé en opportunité

Le comité souhaite que l'encadrement défini par les autres cofinanceurs soit respecté.

e) Dossier n°31 ; CRPF ; valorisation d'une filière bois

Le CRPF veut mettre en place un travail pragmatique sur le potentiel de valorisation de la filière bois sur les communes du GAL en capitalisant sur le travail réalisé sur la commune de Grâne. Ce dossier s'inscrit en site pilote sur la vallée de la Drôme : Il pourra se développer sur les communes avoisinantes et être reproductible sur d'autres territoires. Il s'agit aussi de poursuivre le travail initié sur Grâne et d'engager la phase opérationnelle par :

- La quantification du volume de la ressource mobilisable de façon pérenne
- Le recensement des débouchés envisageables
- les conditions d'émergence ou de restructuration éventuelle d'entreprises nouvelles ou existantes
- l'appréciation des moyens matériels nécessaires à l'exploitation forestière, aux conditionnements et stockages provisoires, au transport...
- les pistes d'organisation de ces moyens (CUMA,...), de structuration et de mise en relation des acteurs filières

Le projet « valorisation de la filière bois » est soumis au vote

2 membres se sont absents

⇒ **AVIS FAVORABLE – 9 voix pour sur 9 – 0 Abstentions - 0 Défavorable**

Le projet est éligible au programme et validé en opportunité

4. Questions diverses

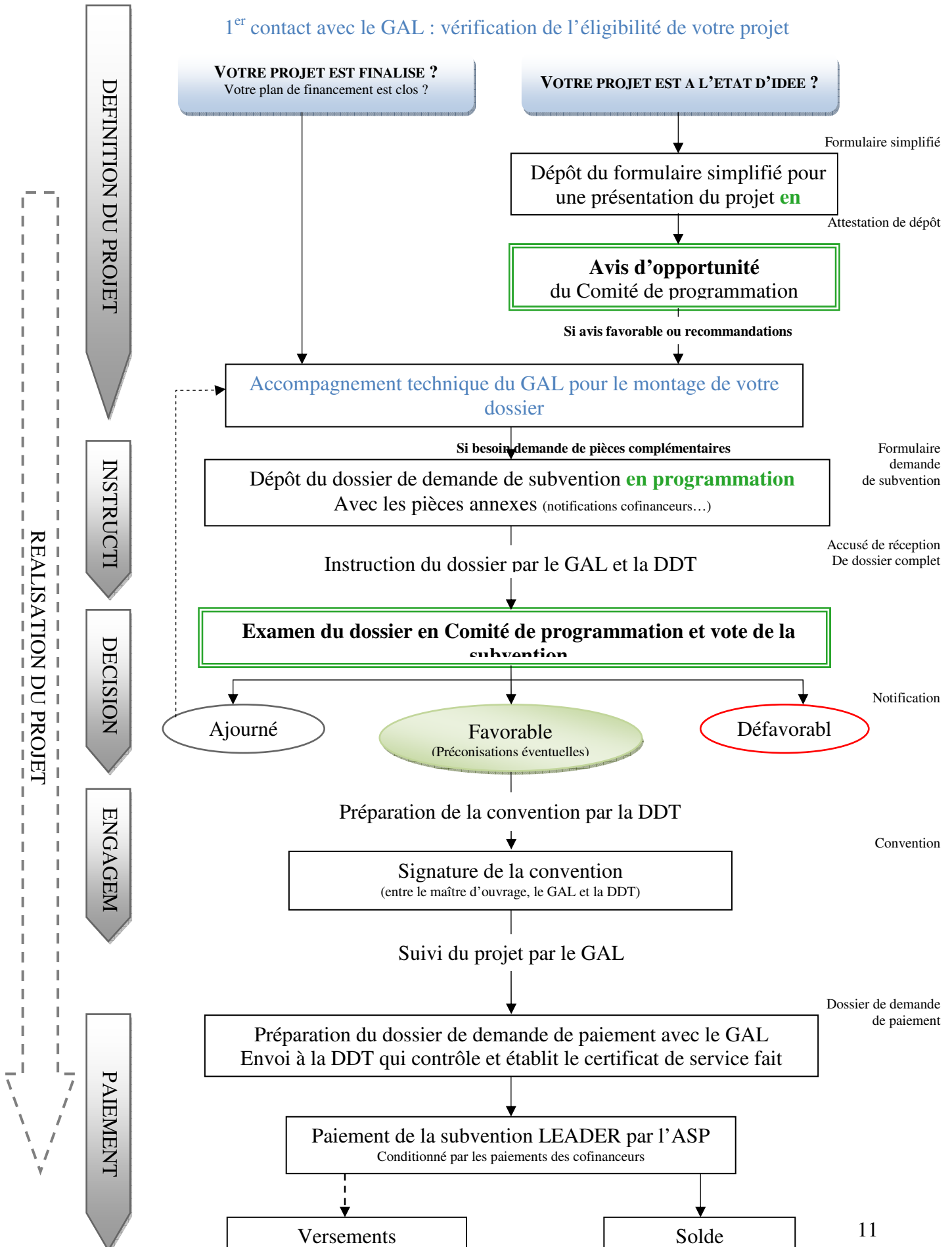
Suite à la dernière réunion nationale du projet de coopération « sur les pas des huguenots », Anouck Valois demande aux membres privés du Comité si l'un d'entre eux souhaite faire partie du Comité national et de suivre l'avancement de ce projet.

Michel Monier, de l'association Lysandra, se portent volontaire pour suivre ce projet.

La prochaine réunion du Comité de programmation aura lieu le jeudi 21 octobre 2010

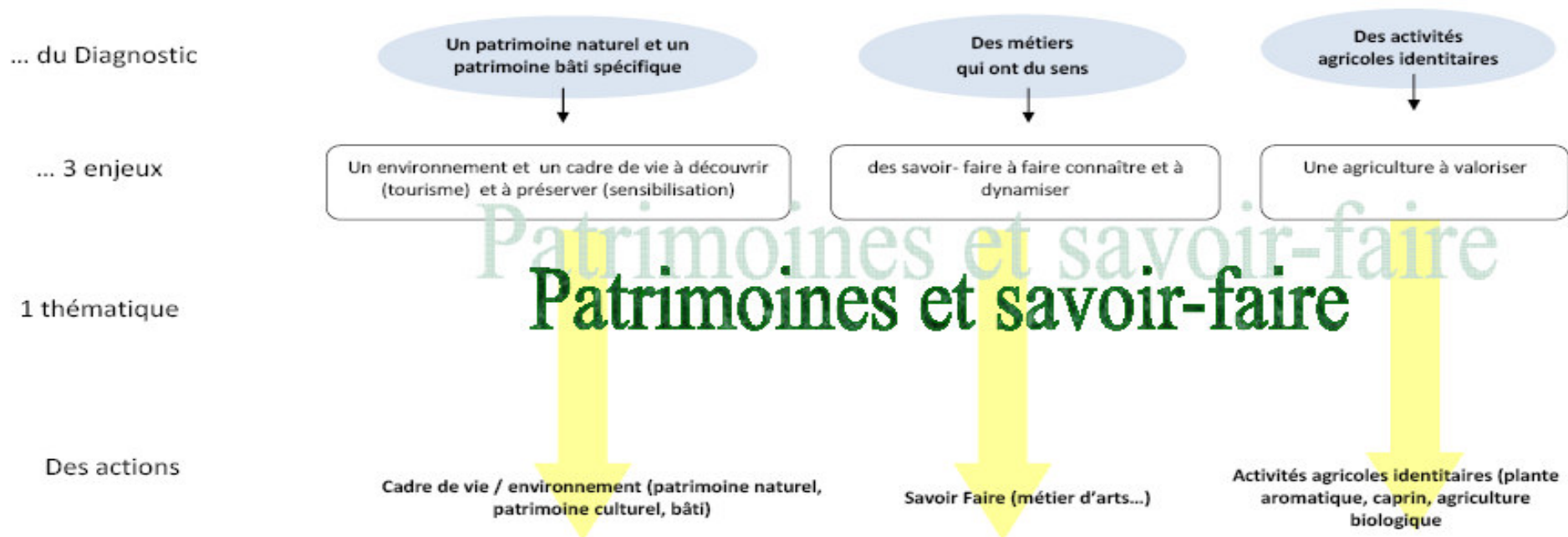
Liste des annexes :

- Annexe 1 : schéma du circuit de gestion
- Annexe 2 : schéma enjeux territoire
- Annexe 3 : tableau évaluation



Annexe 2 : schéma enjeux territoire

Stratégie LEADER (candidature)



- Fiche action 1 :**
Sensibiliser, mobiliser, responsabiliser
- Fiche action 2 :**
nouvelles pratiques professionnelles
- Fiche action 3 :**
développement économique
- Fiche action 4 :**
projets de coopération

Action de sensibilisation		
Action de formation Développement d'action collective		
Action de préservation du patrimoine Développement de projet touristique,	Développement de micro entreprise, Projet d'intérêt général	Diversification
Action de valorisation		

Annexe 3 : tableau évaluation

PROGRAMME LEADER - Thématique : Patrimoine et savoir-faire	Enjeux	Questions évaluatives	Critères	Hypothèses	indicateurs
	Vérifier la pertinence du territoire du GAL : - Identité commune	Est-ce que Leader a renforcé (ou fait connaître) l'identité du territoire GAL?		Les actions de sensibilisation soutenues par LEADER ont rendu plus perceptibles les spécificités du territoire.	- Part et Impact (local et ext) des actions de sensibilisation - Enquête ?
				Le cadre de vie et notre environnement sont préservés et valorisés.	- Nombre d'action de restauration, préservation. - Prise en compte des enjeux du diagnostic dans les actions.
				Les métiers et savoir-faire sont mieux connus/identifiés. Activité qui se maintient.	- Evolution des secteurs d'activité de l'artisanat, commerce... (en nombre, en prod, clientèle...)
				Les actions touristiques développées sont en lien avec les spécificités locales et respectent l'environnement.	- Nombre de nouveaux projets T soutenus - Prise en compte de spécificités locales dans le développement de projets touristiques.
	- lien au territoire (sentiment d'appartenance)	En quoi les actions LEADER ont-elles renforcé le lien au territoire, sentiment d'appartenance de la population et des acteurs?		Le sentiment d'appartenance est renforcé par les actions aidées.	- Identifier des actions menées qui touchent directement et/ou indirectement les acteurs / la population. Etudier leur impact ?
				Collaboration accrue entre acteurs	- Développement de projets collectifs.
				Les actions de sensibilisation ont amélioré la connaissance (et l'appropriation) du territoire, du patrimoine... d'une identité commune ?	- Evolution de la fréquentation des sites par la population locale. - Evolution d'habitudes de consommation (+ local) - Enquête auprès des publics concernés.
				Prise de conscience par les acteurs (économiques et autres) des ressources locales.	- Evolution des sources d'approvisionnement des entreprises / cantines... - Evolution partenariats locaux (intersectoriels)
	- Territoire de projet	Le territoire est-il pertinent pour faire du développement local (dans les procédures actuelles)?		Les actions LEADER menées démontrent l'existence d'un territoire de projet.	- Part des actions 3CC sur total des projets - Evolution de projet CC vers échelle + large (GAL) - Ce que l'on aurait pu faire / pas faire à une échelle (projets soutenus, cofin, conso°...) - origine des projets (Leader, CDRA...)
				Le maillage territorial et le chevauchement des différentes procédures rendent complexe les montages fin et la mise en œuvre de projets.	- Renoncement de porteurs de projets à solliciter des subventions. - Actions n'ayant pu être soutenues par manque de cofinancements.

			Les contraintes dans lesquelles s'inscrit LEADER, contraignent la stratégie et la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des objectifs du programme, de la maquette fin, Fiches A, critères, projets envisagés - variation temps de gestion (P/R prévu, par P/R temps d'animation. - Temps passé sur l'harmonisation avec d'autres procédures.
Vérifier que LEADER a encore un effet levier sur le territoire.	Leader contribue-t-il à conserver un tissu local vivant/viable (au niveau social, éco, culturel) ?		Des projets structurants sont réalisés (ex : circuit court, l'usage des jours, coopération...).	<ul style="list-style-type: none"> - Part des projets structurants / tot - Impact de ces projets - Rôle de LEADER dans leur réalisation
			Les contraintes dans lesquelles s'inscrit LEADER renforcent le « formatage » des projets (la logique de guichet)	<ul style="list-style-type: none"> - Décalage entre ambition et moyens. - Nombre de projet « guichet »/tot
	LEADER a-t-il toujours une plus-value ?		Les contraintes administratives dans lesquelles s'inscrit LEADER (en fin de course) limitent l'innovation et l'expérimentation.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets intéressants (pour la stratégie) non programmés (délais, cofin...). - Nombre de projets innovants par rapport à l'ensemble des projets (%). - Nombre de projets impulsés par LEADER / tot
	A qui s'adresse LEADER aujourd'hui ?		Les contraintes dans lesquelles s'inscrit LEADER vont écarter les porteurs de projet privés. (cofinancement des politiques des collectivités)	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de la maquette fin., modification des critères (entre le début et la fin du prog.) - pourcentage des projets privés soutenus / sur tot projets, parallèle avec le précédent programme. - Renoncement de porteurs de projets à solliciter des subventions.
			Les contraintes administratives dans lesquelles s'inscrit LEADER, fragilisent le partenariat public/privé.	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de la présence des privés en Comité, - Evolution de leur participation : aux groupes de travail... - Prise en compte des interventions privées.
				-